



Assemblée générale

Cinquante-septième session

91^e séance plénière

Lundi 23 juin 2003, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour, répartition des points inscrits à l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 19^e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 92 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission.

Afin que l'Assemblée puisse se prononcer rapidement sur la recommandation du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner le point 92 de l'ordre du jour directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer par ailleurs que l'Assemblée est d'accord pour procéder immédiatement à l'examen du point 92 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 92 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

Rapport du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social

Projet de résolution (A/57/48, par. 23)

Le Président (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir et une profonde satisfaction que je présente à l'Assemblée générale les résultats des travaux de son Groupe de travail spécial chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Comme les membres le savent, la notion d'application intégrée des grandes conférences des Nations Unies a été adoptée par la présidence tchèque comme l'une de ses priorités depuis le tout début de la cinquante-septième session. En janvier 2003, j'ai comme priorité urgente de ma présidence

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'aboutissement des travaux du Groupe de travail spécial.

Pour le Groupe de travail, le défi à relever était considérable. L'Assemblée l'avait chargé de faire des recommandations concrètes pour assurer que les Nations Unies appuient le plus efficacement possible la mise en oeuvre des objectifs ambitieux et précis de développement, convenus lors des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Lorsque nous avons commencé nos travaux en janvier, nombreux étaient ceux qui doutaient de la capacité du Groupe à traiter de la question complexe et globale dans les délais prévus. Nous étions tous conscients de notre objectif ultime mais peu sûrs de la voie à suivre.

Mais le Groupe de travail, dirigé par le Bureau, s'est engagé dans un programme de travail précis et rigoureux et, tout en progressant, ce que nous avons pu réaliser est devenu plus précis, tout comme le fait que nous nous soyons mis d'accord sur de nombreuses questions et que notre attachement aux objectifs convenus aux conférences – du Sommet sur les enfants au Millénaire et aux Sommets de Monterrey et de Johannesburg – soit vivant et ferme, bien plus puissant que nos domaines de divergences. Le projet de résolution issu de ce processus intense – et parfois difficile – est soumis aujourd'hui aux membres. Je suis convaincu qu'il s'agit de résultats positifs. Il contribuera à rendre l'action de l'Organisation plus pertinente et plus visible, et il renforcera son importance politique en portant son attention sur la mise en oeuvre des résultats des conférences.

Je suis particulièrement heureux qu'il y ait eu un accord général pour examiner le programme de travail de la Deuxième Commission; cela introduira une logique et une actualité dans ses travaux. Je me félicite vivement de l'idée de tenir un événement important et politiquement intéressant en 2005 pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris lors des conférences et sommets. Nous devons tous travailler avec nos gouvernements et nos partenaires pour que les engagements pris soient rapidement mis en oeuvre afin que des progrès concrets soient faits lorsque nous nous rencontrerons en 2005. Un autre acquis important est le fait que l'Assemblée générale doit se prononcer sur l'examen périodique de la mise en oeuvre des résultats des conférences, au cas par cas.

Le projet de résolution donnera une nouvelle impulsion à l'action de coordination du Conseil économique et social. En planifiant d'une meilleure façon ses travaux sur les thèmes communs des conférences, le Conseil pourra travailler davantage avec les commissions techniques et divers autres organes du système des Nations Unies lors de ses délibérations. Nous avons demandé aux commissions techniques de revoir leurs méthodes de travail à la lumière des changements réalisés par la Commission du développement durable. Nous avons donné des orientations claires aux organisations du système des Nations Unies pour coopérer et ainsi aider les gouvernements à mettre en oeuvre les résultats des conférences. Le débat consacré aux questions de coordination, prévu en juillet, pourra consolider ces recommandations et initier des mesures en vue de leur application.

Comme je l'ai dit mardi dernier au Groupe de travail, je considère ce projet de résolution comme un important jalon qui contribuera au renforcement de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et à la mise en oeuvre du programme de réformes lancé par le Secrétaire général. Nos résultats sont bien plus importants. Nous avons montré que l'esprit de coopération, le sens du compromis et les principes du multilatéralisme sont tout à fait présents. Nous avons montré une nouvelle fois que l'Organisation des Nations Unies peut réaliser des accords et prendre des mesures concrètes.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux deux Vice-Présidents du Groupe – l'Ambassadeur Nana Effah-Epenteng, du Ghana, et l'Ambassadeur Jean de Ruyt, de la Belgique – qui ont présidé les consultations officieuses, fourni des orientations durant tout le processus et participé sans relâche aux travaux du Bureau et aux négociations. Je remercie également notre facilitateur, M. Henri Stephan Raubenheimer, de la Mission permanente de l'Afrique du sud, dont la grande compétence, les efforts inlassables et les suggestions ont beaucoup aidé à finaliser les travaux du Groupe de travail.

Par ailleurs, je voudrais exprimer ma vive gratitude à toutes les délégations qui ont participé à nos délibérations pour leur engagement continu, leurs idées et l'esprit de collaboration dont elles ont fait montre tout au long des nombreuses réunions. Par ailleurs, je

voudrais saluer vivement l'appui efficace fourni au Groupe et au Bureau par le Secrétariat, en particulier par M. Sarbuland Khan et M. Nikhil Seth. Mes remerciements vont également à mon équipe pour son travail considérable et son dévouement à cette importante question.

Nous allons à présent examiner le projet de résolution figurant au paragraphe 23 du rapport du Groupe de travail spécial (A/57/48).

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Chen (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que des modifications ont été apportées au libellé du paragraphe 56 du projet de résolution, concernant le rôle du système des Nations Unies, notamment les organismes spécialisés. Comme on peut le voir dans le texte distribué à l'Assemblée, le début du paragraphe se lit comme suit :

« Demande aux organismes des Nations Unies d'utiliser le plus possible les mécanismes de coordination existants pour faciliter l'application et le suivi intégrés... »

Il devrait se lire comme suit :

« Demande qu'il soit fait appel le plus possible aux mécanismes de coordination existants des organismes des Nations Unies pour faciliter l'application et le suivi intégrés... »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Secrétariat de l'explication qu'il a donnée sur ces importantes modifications.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution que le Groupe de travail spécial recommande au paragraphe 23 de son rapport (A/57/48), tel qu'il a été modifié oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement?

Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté (résolution 57/270 B)

M. Loulichki (Maroc) : Je prends la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. J'aimerais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance de l'Assemblée générale pour l'adoption de la résolution recommandée par le Groupe

de travail spécial chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Cela témoigne de l'intérêt que vous avez toujours manifesté personnellement pour ce sujet extrêmement important pour l'ensemble des États Membres, et particulièrement pour les pays en développement et pour le système des Nations Unies.

J'aimerais aussi, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercier les deux Vice-Présidents, le Représentant permanent de la République du Ghana, M. Nana Effah-Apenteng, et le Représentant permanent du Royaume de Belgique, M. Jean de Ruyt, d'avoir consacré tellement d'efforts et d'énergie et d'avoir fait preuve d'une telle patience pour la conclusion des travaux du Groupe de travail. J'exprime enfin nos remerciements au distingué représentant de l'Afrique du Sud, le facilitateur M. Henri Raubenheimer, qui a largement contribué aux résultats que nous avons réalisés. Enfin, j'aimerais exprimer nos félicitations et nos remerciements à M. Khan, à M. Seth et à Mme Barthelemy qui, par leur dévouement et leur disponibilité, font honneur au Secrétariat.

J'aimerais exprimer la satisfaction du Groupe des 77 et de la Chine pour la conclusion réussie des travaux du Groupe de travail spécial et pour la qualité et la richesse des débats et des discussions qui ont eu lieu à cet égard et qui ont conduit à des recommandations importantes pour le processus de mise en oeuvre des engagements contenus dans les différentes conférences et les divers sommets des Nations Unies.

Comme les membres le savent, le Groupe des 77, au début de cette année, a fait de la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences des Nations Unies la priorité des priorités pour la présidence de 2003, et nous ne pouvons que nous réjouir des résultats, même modestes, qui ont été atteints. Pour avoir suivi personnellement les péripéties de cette négociation souvent laborieuse et parfois frustrante, je sais que le cheminement de ce compromis n'a pas été facile. Le résultat constitue un compromis auquel le Groupe des 77 et de la Chine a contribué et auquel il a adhéré bien qu'il ne réponde pas à toutes ses aspirations.

Et ce qui est essentiel, c'est qu'il reste maintenant à donner effet aux différentes clauses de cette résolution, dont certaines exigent une action

immédiate. Il s'agit particulièrement de la tenue en 2005 d'un sommet sur le développement et sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ce sommet sera une grande opportunité pour l'évaluation des efforts de tous les membres en matière de mise en oeuvre de leurs engagements respectifs et pour l'adoption de mesures nécessaires en vue de soutenir le processus de développement. Pour réussir une telle échéance, il importe de commencer les préparatifs du sommet le plus tôt possible, particulièrement s'agissant de la substance. Le renforcement des mécanismes de suivi existants pour l'évaluation sur une base régulière des progrès réalisés dans la mise en oeuvre, est également d'une importance cruciale et demande aussi une action immédiate.

La mise en place d'une approche horizontale en matière de suivi au niveau du Conseil économique et social nous permettra sans doute de relever comment la mise en oeuvre des engagements issus des différentes conférences peut contribuer à la réalisation des différents objectifs de développement. Par cette approche, l'Assemblée réaffirme que les conférences sont liées, bien qu'elles aient leur unité thématique et leur mécanisme de suivi spécifiques.

Il reste maintenant à s'atteler le plus tôt possible à l'élaboration de la liste des questions transversales communes à toutes les conférences et à tous les sommets des Nations Unies, et d'un programme de travail pour le segment de coordination du Conseil économique et social.

Il revient également à toutes les composantes du système des Nations Unies de déterminer les modalités de leur participation à ce processus. Nous nous félicitons à cet égard du fait que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) participera activement à ce processus d'évaluation et de suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre. La composante commerciale est très importante dans tout processus d'évaluation et la CNUCED reste le seul organisme disposant des moyens et de l'expertise nécessaires pour assurer le suivi des engagements des États Membres en matière d'accès aux marchés.

L'établissement d'indicateurs, en particulier pour les moyens de mise en oeuvre, est aussi l'un des compromis les plus importants. Les indicateurs sont les outils indispensables pour l'évaluation des progrès

réalisés par les uns et par les autres en matière de mise en oeuvre, et l'impact de celle-ci sur la réalisation des objectifs de développement fixés par l'ONU. À cet égard, la Commission de statistiques doit finaliser le plus tôt possible l'élaboration des indicateurs pour les moyens de mise en oeuvre en particulier. Le système des Nations Unies doit également utiliser tous les indicateurs pour assurer le suivi de tous les pays, en particulier les pays développés, s'agissant de leurs engagements en matière de moyens de mise en oeuvre.

Par ailleurs, la contribution du système des Nations Unies au processus de mise en oeuvre des différents engagements issus de l'ONU est primordiale. En revanche, le système des Nations Unies doit disposer de ressources financières sur une base stable et prévisible. Le plus important, dans ce processus, est le rôle des États Membres, aussi bien développés qu'en développement, qui ont la responsabilité première en matière de mise en oeuvre. C'est à cette mise en oeuvre que seront appréciés les engagements des uns et des autres et leur volonté de faire de notre monde un monde meilleur où seront éradiqués la famine et la pauvreté et où les bienfaits de la mondialisation seront mieux partagés, en termes aussi bien commerciaux qu'économiques, pour un développement durable pour tous.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : L'Union européenne salue l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution recommandé par le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Nous aimerions vous remercier, Monsieur le Président, de l'intérêt et de l'appui que vous avez bien voulu nous témoigner, ainsi que des orientations que vous avez fournies au Groupe. Nous aimerions aussi remercier les Vice-Présidents du Groupe – les Représentants permanents de la Belgique et du Ghana – ainsi que le facilitateur sud-africain, les membres du Secrétariat et tous ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre au résultat final.

Le Groupe de travail a pu conclure ses travaux ; c'est en soi un succès. De surcroît, c'est un succès pour nous tous. C'est aussi une importante contribution à la cause de la coopération internationale et à celle de la paix et de la sécurité de notre monde, qui sont, à notre

avis, complémentaires. Je pense également que nous sommes tous en droit d'exprimer notre satisfaction et notre gratitude face à ce résultat, qui est un résultat global, équilibré et équitable pour tous. Nous devons en faire bon usage à l'avenir et maintenir la dynamique qu'il a permis de créer. Dans la conjoncture internationale actuelle, un accord tel que la résolution qui vient d'être adoptée, entre pays développés et en développement, sur l'application des grandes conférences et réunions au sommet représente un message très positif d'une grande portée politique concernant la pertinence et l'utilité du système des Nations Unies dans les efforts pour améliorer le monde dans lequel nous vivons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais une fois de plus remercier sincèrement les deux Vice-Présidents du Groupe de travail spécial, l'Ambassadeur Jean de Ruyt, de la Belgique, et l'Ambassadeur Nana Effah-Apenteng, du Ghana, de la façon avisée dont ils ont présidé les séances officielles du Groupe de travail. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer notre sincère gratitude.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 92 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 45.